

*Questions orales***LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES****PÉTROLE—LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION
D'HYDROCARBURES ESCOMPTÉE DE L'IMPOSITION D'UNE
TAXE SUR LES PETITES EMBARICATIONS ET LES AVIONS
PRIVÉS**

M. John Fraser (Vancouver Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire s'il a des chiffres qui démontrent dans quelle mesure la taxe d'accise spéciale de 10 p. 100 imposée aux petits bateaux et aux avions privés, a fait diminuer la consommation d'essence?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il faudra que je vérifie.

M. Fraser: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Lorsque cette question a été posée au ministre des Finances, il y a une semaine, il a répondu qu'il consulterait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ces consultations ont-elles eu lieu, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il donné au ministre des Finances des chiffres estimatifs ou exacts?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore pu m'entretenir avec mon collègue à ce sujet. Il faudra que je me renseigne pour savoir si la chose a été discutée au niveau ministériel.

M. Fraser: Une dernière question, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si le résultat exact de cette taxe sera communiqué au ministre des Finances avant que le budget ne soit présenté à la Chambre à la fin du mois?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, si nous avons réussi à ce stade à obtenir des chiffres à ce sujet, je ne doute pas qu'ils aient été envoyés au ministre. Comme je l'ai déjà fait remarquer en répondant à une question d'ordre plus général qui m'a été posée par le député de Don Valley, il est de toute évidence très difficile de savoir quel a été le résultat exact des mesures d'économie d'énergie qui ont été appliquées étant donné surtout la hausse des cours du pétrole l'an dernier.

* * *

[Français]

**LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES****LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE—ON PROPOSE
QUE LES DÉPUTÉS AIENT ACCÈS AU RAPPORT DES
COMMISSAIRES**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question au président du Conseil privé.

J'ai pris connaissance d'une étude qui a été faite par trois universitaires sur le remaniement de la carte électorale, et dans cette étude, il y a des considérations d'une extrême importance, qui touchent plus particulièrement la région que je représente. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si les députés auront l'avantage d'être consultés ou pourront prendre connaissance du rapport préliminaire des personnes chargées de la préparation de ce remaniement de la carte électorale avant que la Chambre ne soit saisie officiellement de la question?

[M. Allmand.]

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain de pouvoir répondre à cette question. Je ne pense pas que la loi oblige les commissaires à révéler le contenu de cette étude, mais naturellement ils peuvent le faire s'ils le jugent à propos. On ne m'a pas remis personnellement le rapport; cependant, je vais me renseigner. Je suis d'accord avec le député que, dans la mesure du possible, les députés devraient pouvoir intervenir dans les décisions concernant le remaniement de la carte électorale.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au président du Conseil privé.

Même si la loi ne prévoit pas cette obligation de la part du commissaire, étant donné que nous vivons tout de même dans un régime très démocratique, est-ce qu'il serait possible, sans déroger à la loi, de permettre une consultation afin de permettre aux députés qui voudront voir ce projet préliminaire de faire leurs recommandations à ce sujet?

[Traduction]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que cela est laissé à la discrétion des commissaires. J'attirerai leur attention sur ces considérations.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT RURAL DE
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA QUESTION DE LA
PARTICIPATION À LA DEUXIÈME PHASE**

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que l'accord fédéral-provincial sur le programme complet d'expansion de l'Île-du-Prince-Édouard précise que «les organismes bénévoles bénéficieront d'un appui direct pour la mise sur pied des services communautaires et des activités initiales dans toutes les régions de la province» et que «la fonction organisatrice sera assumée par les associations bénévoles, notamment le Conseil de développement rural», le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'une disposition semblable sera prévue dans la deuxième phase du programme d'expansion quand il aura été accepté?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne peux donner cette assurance au député pour des raisons qu'il comprendra. Les négociations sont actuellement en cours comme je l'ai indiqué à la Chambre il y a quelques jours. Nous ne pourrions insérer une telle disposition que si la province y consentait. Pour l'instant, j'ignore si cette question fait l'objet des négociations actuelles et je crains donc de ne pouvoir donner une réponse précise au député. Évidemment, comme je l'ai aussi mentionné à la Chambre, nous continuerons d'encourager la participation de groupements locaux à la réalisation de la deuxième étape du programme. Ce n'est que lorsque les négociations seront terminées que nous verrons si des groupes ont été nommément désignés dans l'entente.